



Attentat de Karachi : des familles de victimes demandent à Laurent Fabius de faciliter un déplacement du juge d'instruction au Pakistan

Des familles des victimes de l'attentat de Karachi ont écrit ce mercredi au ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, pour lui demander de faciliter un déplacement du juge antiterroriste Marc Trévidic au Pakistan.



© Archives AFP Le 8 mai 2002, l'attentat de Karachi a provoqué la mort de 11 techniciens français de la DCN Cherbourg dont les obsèques nationales ont eu lieu le 13 mai 2002 à Cherbourg

Marc Trevidic « nous a indiqué qu'il souhaitait lancer une commission rogatoire internationale aux fins de se rendre au Pakistan, mais que les autorités pakistanaises ne s'étaient pas manifestées à ce jour », indiquent les familles dans ce courrier consulté par l'AFP. « La manifestation de la vérité dans ce dossier nécessite le déplacement de ce magistrat instructeur au Pakistan », ajoutent les neuf signataires du courrier, blessés dans l'attentat ou proche d'une personne décédée.

Le juge « doit pouvoir y bénéficier du soutien de votre ministère et du gouvernement pour mener à bien ses investigations dans des conditions concrètes de coopération entre les autorités judiciaires des deux pays », estiment les proches des salariés de la Direction des constructions navales de Cherbourg (DCN).

Peu après l'attentat du 8 mai 2002, un magistrat du parquet, Michel Debacq, s'était rendu au Pakistan pour mener des investigations qui ont ensuite été en grande partie annulées à la demande de Jean-Louis Bruguière, premier juge d'instruction chargé de l'enquête.

M. Bruguière s'était rendu une fois au Pakistan mais son déplacement « n'a nullement fait progresser l'instruction », selon les familles. Quant à Marc Trévidic, « il n'a jamais été en mesure de se rendre au Pakistan malgré ses demandes officielles », poursuivent-elles.

Faute d'accord de coopération judiciaire entre le Pakistan et la France, une intervention du ministère auprès du Pakistan « pourrait peut être inciter les autorités pakistanaises à mettre des moyens significatifs en œuvre pour favoriser le déplacement du juge », estiment de leur côté les avocats des victimes, **Mes Anne Battini, Marie Dosé, Thibault de Montbrial et Jean-Pierre Versini-Campinchi**, dans un courrier au ministre.

L'attentat a fait 15 morts le 8 mai 2002, dont onze salariés de la DCN Cherbourg.

Le juge Trévidic cherche à savoir si l'attentat a pu être commis en représailles au non paiement de certaines commissions sur un contrat de vente de sous-marins Agosta par la France au Pakistan.